

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1242

15 mai 2014

### SOMMAIRE

2 AG Finance S.à r.l. ....	59610	New Management Company S.A. ....	59616
Al.Met Invest S.A. ....	59615	Neytech A.s.b.l. ....	59616
Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l. ....	59607	Nonitan Trading Corporation Sàrl ....	59612
Air Berlin 8. LeaseLux S.à r.l. ....	59607	Norama Real Estate Holdings ....	59603
AllSTar Europe S.A. ....	59606	Norama Real Estate Holdings ....	59604
Annagab S.à r.l. ....	59590	Nord-Finance ....	59601
Athena Asset 6 S.à r.l. ....	59606	Obika Holdings S.A. ....	59600
Athena Asset 7 S.à r.l. ....	59608	Orchid Funds SICAV ....	59613
Athena Capital S.à r.l. ....	59609	Partgest ....	59615
Ayyo S.à r.l. ....	59613	Piwo International S.A. ....	59615
Belbois S.A., SPF ....	59609	RivCore Amstel 1 Sàrl ....	59616
Big Horn Investors S.A. ....	59609	Simtech S.A. ....	59602
Brettone S.A. ....	59608	Sonata Securities S.A. ....	59606
Cogelu ....	59590	Sunnydale Investments S.à r.l. ....	59609
Have a Friend ....	59600	T.C.R.M. Invest S.A. ....	59607
Hertz Luxembourg Sàrl. ....	59600	Teleflex Medical Devices S.à r.l. ....	59591
Hyadinvest S.A. ....	59599	TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA ..	59606
I.T.S. Services Luxembourg S.A. ....	59600	U-Store-It Trust Luxembourg S.à r.l. ....	59605
Lavett S.à r.l. ....	59599	Viber Media S.à r.l. ....	59613
LBC International AG ....	59608	Vimotex Holding S.A. ....	59605
Logistique Europe S.A. ....	59603	W & Cie S.A. ....	59570
Lovanium S.A. ....	59602	Willis Lux Holdings S.à r.l. ....	59573
LuxHedge ....	59601	WPP TNS US S.à r.l. ....	59612
Lux Industries Services S.à r.l. ....	59602	Yellow Renting SC ....	59614
Meccanica Reinsurance S.A. ....	59603		

**W & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 167.966.

L'an deux mil quatorze, le quatre février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «W & Cie S.A.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 956 du 13 avril 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 167.966 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, qui se nomme en tant que secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1.- Refonte des statuts de la Société.

2.- Pouvoirs pour effectuer les formalités

I.- Que les actionnaires représentés, la mandataire des l'actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de l'actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration des actionnaires représentés, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Unique résolution:*

L'assemblée générale procède à une refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

**«Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est établi par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (ou associé unique, s'il n'y a qu'un seul détenteur d'actions) une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts. La société anonyme adopte la dénomination «W & Cie S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet l'activité de family office, d'agent domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion des sociétés conformément aux articles 28-6, 28-9 et 28-10 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

## Chapitre II - Capital, Actions

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social émis et entièrement souscrit de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), divisé en deux mille cinq cent (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

## Chapitre III - Conseil d'Administration, Réviseur d'entreprises agréé

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence le conseil d'administration désignera un autre président pour présider la réunion. Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, ou télécopieur de chaque administrateur.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur, e-mail ou visioconférence un autre administrateur comme son mandataire.

En cas d'absence, un administrateur pourra donner pouvoir à n'importe quel autre administrateur pour le représenter lors de la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. La voix du président est prépondérante en cas d'égalité des voix.

Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expres-

sément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration délégué la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à aux moins deux administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué dans le cadre d'un mandat par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'organe chargé de l'administration de la Société conformément à l'article 22 de la Loi de 1993.

#### Chapitre IV - Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de mai chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres Assemblées Générales.** Le conseil d'administration ou le réviseur d'entreprises agréé peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur, un mandataire, lequel sera obligatoirement un actionnaire ou un administrateur.

Chaque actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### Chapitre V - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 18. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au réviseur d'entreprises agréé qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants.

Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

### Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VII - Loi applicable

**Art. 21. Loi applicable.** La loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée est applicable.»

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à mille cinquante-deux euros (1.052,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06.02.2014. Relation: LAC/2014/5785. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.03.2014.

Référence de publication: 2014039135/187.

(140044664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

### **Willis Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.611.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Willis Lux Holdings S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 181.611. The Company was incorporated by deed of the undersigned notary on 31 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 3301 on 27 December 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 3<sup>rd</sup> January 2014 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Maître Namik Ramic, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Maître Darya Spivak, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one million two hundred and fifty thousand five hundred (1,250,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

(I) To restructure the issued share capital of the Company by the: (i) creation of nine new preferred classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H and Class I and determine the rights and obligations thereof by amending and restating the articles of incorporation as set forth below; (ii) reclassification of the

existing shares of the Company as ordinary shares; (iii) increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) to seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.00) by the issue of a total of sixty eight thousand seven hundred and fifty (68,750,000) shares in such classes as set forth below with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the “New Shares”), subscription to the New Shares by the subscribers and payment of the total subscription price of an amount of seven hundred and fifty seven thousand five hundred Euro (EUR 757,500.00) by transfer to the Company of a contribution in kind, consisting of a claim against the Company of seven hundred and fifty seven thousand five hundred Euro (EUR 757,500.00) (the “Contribution in Kind”); (iv) acknowledgment of a report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind at seven hundred and fifty seven thousand five hundred Euro (EUR 757,500.00); (v) allocation of an amount equal to the nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) per share to the issued share capital and an amount of seventy thousand Euro (EUR70,000.00) to the legal reserve;

Subscribers	Class of shares	Number of shares
H&F Willis AIV I, L.P. ....	ordinary	3,148,010
H&F Willis AIV II, L.P. ....	ordinary	2,574,160
H&F Executives VII, L.P. ....	ordinary	27,830
Total ordinary shares .....		5,750,000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	A	3,832,360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	A	3,133,760
H&F Executives VII, L.P. ....	A	33,880
Total class A .....		7,000,000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	B	3,832,360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	B	3,133,760
H&F Executives VII, L.P. ....	B	33,880
Total class B .....		7,000,000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	C	3,832,360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	C	3,133,760
H&F Executives VII, L.P. ....	C	33,880
Total class C .....		7,000,000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	D	3,832,360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	D	3,133,760
H&F Executives VII, L.P. ....	D	33,880
Total class D .....		7,000,000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	E	3,832,360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	E	3,133,760
H&F Executives VII, L.P. ....	E	33,880
Total class E .....		7,000,000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	F	3,832,360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	F	3,133,760
H&F Executives VII, L.P. ....	F	33,880
Total class F .....		7,000,000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	G	3,832,360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	G	3,133,760
H&F Executives VII, L.P. ....	G	33,880
Total class G .....		7,000,000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	H	3,832,360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	H	3,133,760
H&F Executives VII, L.P. ....	H	33,880
Total class H .....		7,000,000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	I	3,832,360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	I	3,133,760
H&F Executives VII, L.P. ....	I	33,880
Total class I .....		7,000,000
Total .....		68,750,000



(vi) amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form attached to the proxies (the proxyholder being authorised to make any changes as appropriate) in order to inter alia provide for new classes of shares and the rights and obligations attached to such new classes of shares, the new share capital and any such other changes as are reflected in the amended and restated articles of the Company.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

*Sole resolution*

The meeting unanimously resolved to restructure the issued share capital of the Company.

The meeting unanimously resolved to create nine new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H and Class I with the rights and obligations thereof as set forth in the amended and restated articles of incorporation set forth below.

The meeting unanimously resolved to reclassify the existing shares of the Company as ordinary shares.

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.00) by the issue of a total of sixty eight thousand seven hundred and fifty (68,750,000) shares in such classes as set forth below with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The subscribers represented by Me Namik Ramic, prenamed, subscribed to the New Shares so issued in the proportions as set forth in the agenda and paid the subscription price by transfer to the Company of a contribution in kind, consisting of a claim against the Company of seven hundred and fifty seven thousand five hundred (EUR 757,500.00) (the "Contribution in Kind").

The meeting acknowledged the report by the board of managers dated 14 February 2014 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers considers that the total value of the Contribution in Kind corresponds to EUR 757,500.00 being equal to the aggregate subscription price of EUR 757,500.00 for the issue of the New Shares to be issued against such Contribution in Kind and the allocation of an amount of EUR 70,000.00 to the legal reserve."

The meeting unanimously resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at seven hundred and fifty seven thousand five hundred (EUR 757,500.00).

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

The meeting unanimously resolved to allocate an amount of six hundred and eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 687,500.00) equal to the nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) per share to the issued share capital and an amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.00) to the legal reserve.

As a result of the above resolution, the meeting unanimously resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia provide for new classes of shares and the rights and obligations attached to such new classes of shares, the new share capital and any such other changes as are reflected in the amended and restated articles of the Company as set out here below:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become Partner thereafter. The Company will be governed by the Articles and the relevant legislation.

**Art. 2.** The Company's name is "Willis Lux Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the Board of Managers of the Company. It may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the Board of Managers of the Company.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.1.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred thousand Euro (EUR700,000.00) divided into:

- seven million (7,000,000) Ordinary Shares,
- seven million (7,000,000) Class A Shares,
- seven million (7,000,000) Class B Shares,
- seven million (7,000,000) Class C Shares,
- seven million (7,000,000) Class D Shares,
- seven million (7,000,000) Class E Shares,
- seven million (7,000,000) Class F Shares,
- seven million (7,000,000) Class G Shares,
- seven million (7,000,000) Class H Shares, and
- seven million (7,000,000) Class I Shares;

each Share having a nominal value of one Euro Cent (EUR0.01) and the rights and obligations as set forth in the present Articles.

**Art. 8.2.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Share Class(es) through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 14 February 2014 and ending no later than on 31 December 2014 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2015 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class I Period").



Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Partner(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

**Art. 8.3.** In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Share Classes (in the order provided for in Art 8.2), such Share Class(es) give(s) right to the holders thereof, pro rata to their holding in such Class(es), to the Total Cancellation Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Share Class(es) shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled (subject to the terms of these Articles).

**Art. 8.3.1.** The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Share Class(es) to be repurchased and cancelled.

**Art. 8.3.2.** The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

**Art. 8.3.3.** Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class(es), the Cancellation Value Per Share, as so determined will become due and payable by the Company.

**Art. 8.4.** Any share premium of the Company shall be freely distributable.

**Art. 9.** Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The Shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Luxembourg Company Law.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be partners.

The members of the Board of Managers might be split in two categories, respectively denominated "Class A managers" and "Class B managers". Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The managers are appointed and removed at any time, with or without cause, by decision of the general meeting of the partners which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature in the case of a Sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of partners has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 12.** Managers decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and to the extent Class A managers and Class B managers were appointed, at least one Class A manager and one Class B manager must be present or represented.

Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the Board of Managers is composed of Class A manager and Class B manager, such resolutions must be approved at least one Class A manager and one Class B manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager or as may be resolved by the Board of Managers at the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. The signature of the managers may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

### Partners decisions

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred by the law for general meeting of partners.

Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails, to represent him at the general meetings of partners.

Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

Partners' meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to partners to their address appearing in the register of partners held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

The management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the partners at their addresses inscribed in the register of partners held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution

may be passed at any time without prior notice. The signature of partners may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when adopted by partners representing more than half of the share capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of share capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the share capital and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Partners representing one hundred percent of the issued share capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the registered office of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

#### **Distributions**

**Art. 19.1.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

**Art. 19.2.** The balance may be carried forward, allocated to reserves or distributed to the Partners upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter.

**Art. 19.3.** The General Meeting may decide to declare and pay interim dividend distributions on the basis of statements of accounts prepared by the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including share premium and other capital contribution reserves) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

**Art. 19.4.** The share premium account may be distributed to the Partners upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 19.5.** The distributions declared may be paid in any currency selected by the Board, and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

**Art. 19.6.** In the event of a dividend declaration out of profits, such dividend shall be allocated and paid as follows:

**Art. 19.6.1.** an amount equal to 0.01% of the aggregate nominal value of the Ordinary Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Ordinary Shares pro rata to their Ordinary Shares, then;

**Art. 19.6.2.** an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then;

**Art. 19.6.3.** an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then;

**Art. 19.6.4.** an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then;

**Art. 19.6.5.** an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then;

**Art. 19.6.6.** an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then;

**Art. 19.6.7.** an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then;

**Art. 19.6.8.** an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then;

**Art. 19.6.9.** an amount equal to 0.55% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then;

**Art. 19.6.10.** an amount equal to 0.60% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then;

**Art. 19.6.11.** the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Partners.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.1.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Partner or of one of the Partners.

**Art. 20.2.** The liquidation of the Company shall be decided by the General Meeting in accordance with the applicable legal provisions. In the event of the liquidation of the Company, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Managers then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of 1915.

**Art. 20.3.** Once all debts, charges and liquidation expenses have been met or provisioned for, any balance resulting shall be paid to all holders of Shares in the Company pro rata to their holding Shares and in accordance with the provisions of Art 19.6 interim surplus distributions may be made.

### Definitions

**Art. 21.** Capitalised terms used herein as defined terms shall have the meaning set forth herein, and:

Articles means the articles of association of the Company from time to time and Article shall be construed accordingly.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting)), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles; and

PE = Profit Entitlement means the preferred dividends of the Preference Shares.

Available Liquidities means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period

	(or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.
Board or the Board of Managers	means the board of managers (conseil de gérance) of the Company.
Class Period	means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.
Cancellation Amount	means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).
Cancellation Value per Shares	means the amount to which a Share of the Class(es) repurchased and cancelled pursuant to Article 8 shall be entitled in the Total Cancellation Amount and determined as set forth in Art 8.3.
Class	means a class of Shares of the Company.
Company	means Willis Lux Holdings S.à.r.l.
General Meeting	means the general meeting of Partner(s) of the Company (or as the case may be, to the extent permitted by law, written resolution of the Partners).
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Luxembourg Company Law	means the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended from time to time.
Ordinary Shares	means the ordinary Shares of the Company.
Partner	means a holder of Shares.
Preference Shares	means the Shares of Classes A to I.
Shares	means the shares (parts sociales) of the Company.
Sole Manager	means the sole manager (gérant) of the Company.
Total Cancellation Amount	means the amount determined by the Board and approved by the General Meeting for the repurchase of one or more Classes of Shares in accordance with Art 8.3.

### Applicable law

**Art. 22.** The applicable legislation here above mentioned in Art. 1 shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 2,900.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Willis Lux Holdings S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.611. La Société a été constituée le 31 octobre 2013 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 3301 du 27 décembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 janvier 2014 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Maître François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé(e) comme secrétaire et scrutateur Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient, figurent sur une liste de présence signée les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné, laquelle sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, l'ensemble des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans la Société était représenté à la présente assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était régulièrement constituée et en mesure de statuer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(I) Restructurer le capital social émis de la Société par: (i) la création de neuf nouvelles classes de parts sociales préférentielles, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H et la Classe I et déterminer les droits et obligations de celles-ci en modifiant et en refondant les statuts tels qu'énoncés ci-dessous; (ii) la reclassification des parts sociales existantes de la Société en tant que parts sociales ordinaires; (iii) l'augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) à sept cent mille euros (700.000,00 EUR) par l'émission d'un total de soixante-huit millions sept cent cinquante mille (68.750.000) parts sociales dans les classes indiquées ci-dessous avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les souscripteurs et paiement du prix total de souscription d'un montant de sept cent cinquante-sept mille cinq cents euros (757.500,00 EUR) par le transfert à la Société d'un apport en nature, composé d'une créance envers la Société de sept cent cinquante-sept mille cinq cents euros (757.500,00 EUR) (l'«Apport en Nature»); (iv) l'acquiescement d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature et l'approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à sept cent cinquante-sept mille cinq cents euros (757.500,00 EUR); (v) l'affectation d'un montant égal à la valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) par part sociale au capital social émis et d'un montant de soixante-dix mille euros (70.000,00 EUR) à la réserve légale;

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
H&F Willis AIV I, L.P. ....	ordinaire	3.148.010
H&F Willis AIV II, L.P. ....	ordinaire	2.574.160
H&F Executives VII, L.P. ....	ordinaire	27.830
Total parts sociales ordinaires .....		5.750.000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	A	3.832.360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	A	3.133.760
H&F Executives VII, L.P. ....	A	33.880
Total classe A .....		7.000.000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	B	3.832.360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	B	3.133.760
H&F Executives VII, L.P. ....	B	33.880
Total classe B .....		7.000.000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	C	3.832.360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	C	3.133.760
H&F Executives VII, L.P. ....	C	33.880
Total classe C .....		7.000.000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	D	3.832.360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	D	3.133.760
H&F Executives VII, L.P. ....	D	33.880
Total classe D .....		7.000.000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	E	3.832.360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	E	3.133.760
H&F Executives VII, L.P. ....	E	33.880
Total classe E .....		7.000.000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	F	3.832.360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	F	3.133.760
H&F Executives VII, L.P. ....	F	33.880
Total classe F .....		7.000.000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	G	3.832.360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	G	3.133.760



H&F Executives VII, L.P. ....	G	33.880
Total classe G . . . . .		7.000.000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	H	3.832.360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	H	3.133.760
H&F Executives VII, L.P. ....	H	33.880
Total classe H . . . . .		7.000.000
H&F Willis AIV I, L.P. ....	I	3.832.360
H&F Willis AIV II, L.P. ....	I	3.133.760
H&F Executives VII, L.P. ....	I	33.880
Total classe I . . . . .		7.000.000
Total . . . . .		68.750.000

(vi) la modification et refonte des statuts de la Société substantiellement sous la forme annexée aux procurations (le mandataire étant autorisé à faire les modifications nécessaires) afin d'entre autres prévoir de nouvelles classes de parts sociales ainsi que les droits et obligations attachés à ces nouvelles classes de parts sociales, le nouveau capital social ainsi que les autres modifications qui sont reflétées dans les statuts modifiés et refondus de la Société.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Résolution unique*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de restructurer le capital social émis de la Société.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de créer neuf nouvelles classes de parts sociales, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H et la Classe I ainsi que les droits et obligations de celles-ci tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus énoncés ci-dessous.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reclassifier les parts sociales existantes de la Société en tant que parts sociales ordinaires.

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à sept cent mille euros (700.000,00 EUR) par l'émission d'un total de soixante-huit millions sept cent cinquante mille (68.750.000) parts sociales dans les classes indiquées ci-dessous avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Les souscripteurs représentés par Me François Felten, précité, ont souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises dans les proportions indiquées dans l'ordre du jour et ont payé le prix de souscription par le transfert à la Société d'un apport en nature, composé d'une créance envers la Société de sept cent cinquante-sept mille cinq cents euros (757.500,00 EUR) (l'«Apport en Nature»).

L'assemblée a acquiescé le rapport établi par le conseil de gérance en date du 14 février 2014 (dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci), dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur totale de l'Apport en Nature correspond à 757.500,00 EUR, ce qui est égal au prix de souscription global de 757.500,00 EUR pour l'émission des Nouvelles Parts Sociales devant être émises en échange de cet Apport en Nature et l'affectation d'un montant de 70.000,00 EUR à la réserve légale.»

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à sept cent cinquante-sept mille cinq cents euros (757.500,00 EUR).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'affecter un montant de six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (687.500,00 EUR) égal à la valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) par part sociale au capital social émis et d'un montant de soixante-dix mille euros (70.000,00 EUR) à la réserve légale.

En raison de la résolution ci-dessus, l'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier et de refondre les statuts de la Société afin d'entre autres prévoir de nouvelles classes de parts sociales ainsi que les droits et obligations attachés à ces nouvelles classes de parts sociales, le nouveau capital social ainsi que les autres modifications qui sont reflétées dans les statuts modifiés et refondus de la Société tels qu'énoncés ci-dessous:

### STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

#### **Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite Associés une société à responsabilité limitée. La Société sera régie par les Statuts et par la législation en vigueur.

**Art. 2.** La dénomination de la Société est «Willis Lux Holdings S.à r.l.»

**Art. 3.** La Société a pour objet de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; d'acquérir tout titre et droit par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, et notamment d'acquérir des brevets et licences, et d'autres biens, droits et intérêts dans des biens que

la Société jugera approprié, et de manière générale de les détenir, gérer, développer, vendre ou aliéner, en tout ou partie, pour une contrepartie que la Société jugera appropriée, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de valeurs mobilières de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales et autres, et de prêter assistance ou d'octroyer des prêts, avances ou garanties à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée de quelque manière que ce soit à la Société ou à ladite holding, filiale ou filiale apparentée dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin, de réaliser toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières liées directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance de la Société. Il peut également être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg moyennant une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

Dans le cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, de faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, véritables propriétaires ou héritiers de tout associé ne pourront en aucun cas, ni requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se référer aux états financiers et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent mille EUR (700.000 euros), divisé en:

- sept millions (7.000.000) Parts Sociales Ordinaires,
- sept millions (7.000.000) Parts Sociales de Classe A,
- sept millions (7.000.000) Parts Sociales de Classe B,
- sept millions (7.000.000) Parts Sociales de Classe C,
- sept millions (7.000.000) Parts Sociales de Classe D,
- sept millions (7.000.000) Parts Sociales de Classe E,
- sept millions (7.000.000) Parts Sociales de Classe F,
- sept millions (7.000.000) Parts Sociales de Classe G,
- sept millions (7.000.000) Parts Sociales de Classe H, et
- sept millions (7.000.000) Parts Sociales de Classe I;

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) ainsi que les droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts.

**Art. 8.2.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales de la Société, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s). Une réduction de capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales Préférentielles ne peut être effectuée que pendant les Périodes de Classe respectives.

La période pour les Parts Sociales de Classe A est la période commençant à la date de l'acte notarié du 14 février 2014 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la «Période de Classe A»).

La période pour les Parts Sociales de Classe B est la période commençant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe B»).

La période pour les Parts Sociales de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe C»).

La période pour les Parts Sociales de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe D»).

La période pour les Parts Sociales de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe E»).

La période pour les Parts Sociales de Classe F est la période commençant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe F»).

La période pour les Parts Sociales de Classe G est la période commençant le jour suivant la Période de Classe F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe G»).

La période pour les Parts Sociales de Classe H est la période commençant le jour suivant la Période de Classe G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Classe H»).

La période pour les Parts Sociales de Classe I est la période commençant le jour suivant la Période de Classe H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Classe I»).

Lorsqu'une classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de cette/ces classe(s) de Parts Sociales Préférentielles peuvent être effectués pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, le jour suivant la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre classe) et se terminera au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Classe I et la classe de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée dans leur Période de Classe respective se présentera dans l'ordre allant de la classe A à la classe I (dans la mesure où elle n'aura pas précédemment été rachetée et annulée).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une classe de Parts Sociales Préférentielles aurait lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe respective (ou le cas échéant, Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou le cas échéant, Nouvelle Période) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Préférentielles et se poursuivra pour terminer le jour tel qu'initialement défini dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la/des classe(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation sera dû et exigible par la Société à l'/aux Associé(s) au prorata de leur participation dans cette/ces classe(s). Afin d'éviter tout doute, la Société peut décharger son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus devant être retenu sera déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que ces deux termes sont définis ci-dessous) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Afin d'éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité, le Conseil de Gérance peut décider à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa fixation du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables soit en partie, soit la totalité.

**Art. 8.3.** Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'Art. 8.2), cette/ces Classe(s) de Parts Sociales donne(nt) droit aux détenteurs de celle(s)-ci, au prorata de leur participation dans cette/ces Classe(s), au Montant Total d'Annulation et les détenteurs de Parts Sociales de la/des Classe(s) de Parts Sociales rachetée(s) et annulée(s) recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la/des Classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s) (sous réserve des termes des présents Statuts).

**Art. 8.3.4.** La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être rachetée(s) et annulée(s).

**Art. 8.3.5.** Le Montant Total d'Annulation sera un montant fixé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

**Art. 8.3.6.** Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la/des Classe(s) concernée(s), la Valeur d'Annulation Par Part Sociale, telle qu'ainsi déterminée, deviendra due par la Société.

**Art. 8.4.** Toute prime d'émission de la Société sera librement distribuable.

**Art. 9.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transférées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Sinon, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s).

Les membres du Conseil de Gérance pourraient être divisés en deux catégories, respectivement dénommés les «gérants de Classe A» et les «gérants de Classe B». Une telle classification de gérants sera dûment constatée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants seront identifiés en rapport avec la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut être révoquée avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

Dans les relations avec les tiers, le(s) gérant(s) dispose(nt) de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver l'ensemble des actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent Article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée de son mandat de représentation ainsi que toute autre condition pertinente de son mandat.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, à tous égards, par la signature individuelle du Gérant Unique en cas de gérant unique et, en cas de Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de Classe A et des gérants de Classe B) la Société ne soit valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le Conseil de Gérance ou l'un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert (y compris par voie de représentation).

**Art. 12.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans l'avis. Cette convocation peut être omise avec l'assentiment de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil devant se tenir à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions des gérants en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et dans la mesure où des gérants de Classe A et des gérants de Classe B ont été nommés, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B doivent être présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées et, si le Conseil de Gérance est composé de gérant de Classe A et de gérant Classe B, ces décisions doivent être approuvées au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de Classe A et un gérant de Classe B ou tel que décidé par le Conseil de Gérance à la réunion concernée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produites en justice ou ailleurs, seront signés par l'un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de Classe A et un gérant de Classe B, ou tel que décidé lors de la réunion concernée ou d'une réunion ultérieure.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants auront le même effet que les décisions prises lors d'une réunion des gérants. La signature des gérants peut figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peut être prouvée par lettre, télécopie ou courriers électroniques.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, courriel électronique ou télécopieur, soit par téléphone, téléconférence ou d'autres moyens de télécommunication.

L'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique est autorisée si chaque membre du Conseil de Gérance participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les membres participants, utilisant ou non ce type de technologie, et chaque membre du Conseil de Gérance participant sera réputé présent et sera habilité à prendre part au vote par vidéo ou téléphone.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Décisions des associés

**Art. 14.** L'associé unique assume tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour l'assemblée générale des associés. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation.

Chaque associé peut nommer toute personne ou entité comme mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique afin de le représenter aux assemblées générales des associés.

Les décisions des associés sont prises en assemblées des associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Les assemblées des associés doivent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, cette dernière peut être tenue sans préavis.

La gérance peut décider que chaque associé reçoive le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément établi par écrit, transmis par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courriels.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à l'adresse inscrite dans le registre des associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet dès l'approbation de la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sous réserve que les conditions de majorité soient respectées, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment sans préavis. La signature des associés peut apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peut être prouvée par lettre, télécopie ou courriers électroniques.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que si elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette seconde assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la majorité du capital représentée.

Toutefois, les décisions relatives à une modification statutaire doivent être prises à la majorité des votes des associés représentant les trois quarts du capital social et les décisions visant à changer la nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant cent pour cent du capital social émis.

Chaque assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que les gérants détermineront de temps à autre.

### Exercice social - Bilan

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui reprendra un inventaire des biens de la Société ainsi que de ses dettes et créances, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et des créances du/des gérants envers la société.

Au même moment, la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 18.** Chaque associé peut consulter au siège social de la Société l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes.

### Distributions

**Art. 19.1.** Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5 %) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

**Art. 19.2.** Le solde peut être reporté, affecté à des réserves ou distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions énoncées ci-après.

**Art. 19.3.** L'Assemblée Générale peut décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Conseil, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables (y compris les primes d'émission et autres réserves d'apport en capital) mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

**Art. 19.4.** Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'affecter tout montant issu de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 19.5.** Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le Conseil, et peuvent être payés aux lieux et heures fixés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil. Le Conseil peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans et non réclamé par la suite par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu par celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

**Art. 19.6.** Dans le cas d'une déclaration de dividende à partir des bénéfices, ce dividende sera affecté et versé comme suit:

**Art. 19.6.1.** un montant égal à 0,01 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales Ordinaires émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leurs Parts Sociales Ordinaires, ensuite;

**Art. 19.6.2.** un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A, ensuite;

**Art. 19.6.3.** un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B, ensuite;

**Art. 19.6.4.** un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au prorata de leurs Parts Sociales de Classe C, ensuite;

**Art. 19.6.5.** un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au prorata de leurs Parts Sociales de Classe D, ensuite;

**Art. 19.6.6.** un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au prorata de leurs Parts Sociales de Classe E, ensuite;

**Art. 19.6.7.** un montant égal à 0,45% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au prorata de leurs Parts Sociales de Classe F, ensuite;

**Art. 19.6.8.** un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe G émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe G au prorata de leurs Parts Sociales de Classe G, ensuite;

**Art. 19.6.9.** un montant égal à 0,55% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe H émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe H au prorata de leurs Parts Sociales de Classe H, ensuite;

**Art. 19.6.10.** un montant égal à 0,60% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe I émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe I au prorata de leurs Parts Sociales de Classe I, ensuite;

**Art. 19.6.11.** le solde sera affecté au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.1.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civiques, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

**Art. 20.2.** La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions légales applicables. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera confiée à des liquidateurs ou au Conseil de Gérance alors en fonction qui seront/sera doté(s) des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20.3.** Après règlement ou provision de l'ensemble des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant sera versé à tous les détenteurs de Parts Sociales dans la Société au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent et conformément aux dispositions de l'Article 19.6 des acomptes sur dividendes versés sur le surplus peuvent être faits.



## Définitions

**Art. 21.** Les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes comme des termes définis auront la signification énoncée dans les présentes, et:

Statuts	signifie les statuts de la Société de temps à autre et Article doit être interprété en conséquence.
Montant Disponible	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s), mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être portée en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage), (iii) tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires en vertu des Statuts et (iv) tout Droit aux Bénéfices, de sorte que: $MD = (BN + P+ RC) - (Pe + OL + DO + DB)$ Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés); P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables; RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s); Pe = pertes (y compris les pertes reportées); OL = toute somme devant être portée en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts; DO = tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires en vertu des Statuts; et DB = Droit aux Bénéfices signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.
Liquidités Disponibles	signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces sur des dépôts à terme ayant une échéance résiduelle supérieure à six (6) mois), (ii) tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toute obligation et tout titre obligataire ainsi que toute créance qui, selon le Conseil de Gérance, sera payée à la Société à court terme moins toute dette ou autre créance de la Société exigible dans moins de six (6) mois déterminés sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout avoir tel que des parts sociales, titres et valeurs mobilières d'une autre nature détenus par la Société.
Conseil ou Conseil de Gérance	signifie le conseil de gérance de la Société.
Période de Classe	signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G, la Période de Classe H et la Période de Classe I.
Montant d'Annulation	signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que ce Montant d'Annulation ne puisse être supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période).
Valeur d'Annulation par Parts Sociales	signifie le montant auquel une Part Sociale de la/des Classe(s) rachetée(s) et annulée(s) en vertu de l'Article 8 a droit dans le Montant Total d'Annulation et fixé comme énoncé à l'Art. 8.3.
Classe Société	signifie une classe de Parts Sociales de la Société.
Assemblée Générale	signifie Willis Lux Holdings S.à r.l.
Date des Comptes Intérimaires	signifie l'assemblée générale de l'/des Associé(s) de la Société (ou, le cas échéant, dans la mesure où la loi le permet, les résolutions écrites des Associés).
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales Ordinaires Associé	signifie les Parts Sociales ordinaires de la Société. signifie un détenteur de Parts Sociales.
Parts Sociales Préférentielles	signifie les Parts Sociales des Classes A à I.
Parts Sociales	signifie les parts sociales de la Société.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Montant Total d'Annulation	signifie le montant fixé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale pour le rachat d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales conformément à l'Art. 8.3.

### Droit applicable

**Art. 22.** La législation applicable mentionnée ci-dessus à l'Art. 1<sup>er</sup> sera d'application tant que les présents Statuts n'en disposeront pas autrement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 2.900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, D. SPIVAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2014. Relation: LAC/2014/8427. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039140/935.

(140044779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

### **Annagab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.454.

Les statuts coordonnés au 7 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014039224/11.

(140045503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

### **Cogelu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 138.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014038707/12.

(140044741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Teleflex Medical Devices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 80.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.177.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the third day of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Teleflex Medical Incorporated, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of California, United States of America, having its principal establishment at 155 South Limerick Road, Limerick, Pennsylvania 19468, United States of America registered with the Secretary of State of the State of California, United States of America, under registration number C0308527,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

**Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or acquire in any manner patents, trademarks, licenses, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also license the right to use, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, and subcontract the management and development of the same.

The Company may further participate in the creation, development, management and control of any company and may license, sublicense, sell, use or dispose in any manner of any product, right, service or related asset.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Teleflex Medical Devices S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6. Share capital - Shares.**

### **6.1 Subscribed share capital**

The share capital of the Company amounts to eighty thousand US Dollars (USD 80,000) represented by eighty thousand (80,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

### **6.2 Reserve - Share Premium Account**

The Company shall maintain a share premium reserve account for the Company's shares (the "Share Premium Reserve Account"), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Company's shares.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Share Premium Reserve Account by way of a contribution or by incorporation of Company's available reserves, prescribed that shareholder(s) representing at least half of the Company's share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company's shares as long as all the Company's shares are held by only one (1) shareholder.

Amounts so recorded to the Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholder(s).

### **6.3 Modification of share capital**

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

### **6.4 Profit participation**

The shares entitle to a fraction of the Company's assets and profits as provided by article 12 of the present Articles.

### **6.5 Indivisibility of shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **6.6 Transfer of shares**

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

The Company's shares may be stapled to convertible instruments ("CIs") issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more shares of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of CIs stapled to such shares, if any, to the same party (or the Company, as applicable) in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned CIs.

### **6.7 Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### **7.1 Appointment and removal**

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorized, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

#### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

#### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or agent and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or agent of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or agent may be entitled.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the majority of the votes by shareholders owning more than half of each class of shares and owning together more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of each class of shares and owning together at least three quarter of the Company's entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on December 31, 2014.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, Teleflex Medical Incorporated, aforementioned declared to subscribe the entire share capital represented by eighty thousand (80,000) shares of one US Dollar (USD 1) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of eighty thousand US Dollars (USD 80,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be managed by the following managers:



*Category A manager:*

- Mr. Charles Jeffrey Jacobs, born on December 13, 1953, in Pennsylvania, United States of America, and residing professionally at 155 South Limerick Road, Limerick, Pennsylvania 19468, United States of America;

*Category B manager:*

- Mr. Luc Sunnen, born on December 22, 1961, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and residing professionally at 23 Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Teleflex Medical Incorporated, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au 155 South Limerick Road, Limerick, Pennsylvanie 19468, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of California sous le matricule C0308527,

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut procéder à l'émission de tous types d'actions, sûretés ou garanties rachetables ou non, sans toutefois pouvoir les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et peut directement ou indirectement créer, développer, investir ou acquérir des brevets, marques, licences, savoir-faire, droits d'auteur et autres droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou droits de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également accorder le droit d'utiliser, céder, vendre ou aliéner ces droits en tout ou en partie, et sous-traiter la gestion et le développement desdits droits.

La Société peut en outre participer à la création, développement, gestion et contrôle de toute société et peut accorder des licences, sous-licences, vendre, utiliser ou céder de quelque manière que ce soit, tout produit, droit, service ou actif.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle, technique ou financière, liées directement ou indirectement à ce qui précède, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «Teleflex Medical Devices S.a r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt mille US Dollars (USD 80.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Outre le capital social, un compte de prime d'émission peut être créé dans lequel toute prime payée sur une part sociale est alloué.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les parts sociales de la Société (le «Compte de Réserve de Prime d'Emission») et toute prime payée sur les parts sociales de la Société doit y être inscrite.

Les Associés peuvent également augmenter le montant du Compte de Réserve de Prime d'Emission par un apport ou par incorporation de réserves de la Société pourvu que les associés représentant au moins la moitié du capital social de la Société soient présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en faveur.

Une telle augmentation peut être effectuée sans l'émission de parts sociales nouvelles tant que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront une réserve librement disponible au seul bénéfice des associés.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales de la Société peuvent être liées à des instruments convertibles ("CIs") émis ou qui seront émis par la Société conformément aux conditions générales de ces instruments. Tout associé qui cède, vend, attribue, nantit une ou plusieurs parts sociales de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat) cèdera la même proportion de ses instruments convertibles (CIs) attachés à ces parts sociales, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société, selon le cas) conformément aux conditions générales applicables aux CIs concernés.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance.**

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

#### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des voix des associés détenant plus de la moitié des parts de chaque classe et détenant ensemble plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts des parts sociales de chaque classe et détenant ensemble au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre d'associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et du montant des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, Teleflex Medical Incorporated, susnommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille US Dollars (USD 80.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

59599

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

*Gérant de catégorie A:*

- Mr. Charles Jeffrey Jacobs, né le 13 décembre 1953, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 155 South Limerick Road, Limerick, Pennsylvanie 19468, Etats-Unis d'Amérique;

*Gérant de catégorie B:*

- Mr. Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961, à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, demeurant professionnellement au 23 Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2014. Relation: LAC/2014/6638. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037873/470.

(140042809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Lavett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.370.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 6 janvier 2014, sous la référence L140001643 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2014040206/12.

(140046012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Hyadinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L - 1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014038832/13.

(140044281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**I.T.S. Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 160.756.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 17 mars 2013.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014038838/16.

(140044508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Obika Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.249.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038367/10.

(140044245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**HaF, Have a Friend, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2A, rue de la Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg F 8.512.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 février 2014*

Lors de l'Assemblée Générale, la dissolution était décidée. L'association entrait en liquidation. Comme elle ne possédait pas de biens, la liquidation était clôturée.

Saarbrücken, le 14 février 2014.

Signature

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2014038814/14.

(140044370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Hertz Luxembourg Sàr.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.777.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés qui s'est tenu le 14 Mars 2014 à Luxembourg*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur David Rosenberg en tant que gérant de la Société avec effet au 14 mars 2014.

L'Assemblée nomme Monsieur Toby McHenry, né le 28 octobre 1974 à Oklahoma, USA, ayant son adresse professionnelle au Hertz House, 11 Vine Street, Uxbridge, UB8 1QE, Royaume-Uni comme gérant de la Société avec effet au 14 mars 2014 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038817/14.

(140045106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.



**Nord-Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 37.445.

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'administration de la société anonyme Nord-Finance, avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37.445, en vertu d'un pouvoir lui conféré par les résolutions du conseil d'Administration prises en date du 5 mars 2014.

Une copie des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2014, le Conseil d'administration de la société anonyme Nord-Finance, avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37.445, (ci-après la «Société absorbante») et le Conseil d'administration de la société anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial International Wave Holding S.A. S.P.F., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, R inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.511, (ci-après la «Société Absorbée»), ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société anonyme Nord-Finance absorbe la société anonyme

- Société de Gestion de Patrimoine Familial International Wave Holding S.A. S.P.F..

Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs associés de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des parts sociales du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 281 du 31 janvier 2014, et jusqu'à présent, personne ne s'est opposé à la fusion des deux (2) sociétés.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir du 2 janvier 2014, et d'un point de vue comptable du 2 janvier 2014 et que la société anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial International Wave Holding S.A. S.P.F. a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2014. Relation GRE/2014/1014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014038362/44.

(140043341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**LuxHedge, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.284.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039550/10.

(140045518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Lux Industries Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 6, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 152.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038922/10.

(140045021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Lovanium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 45.651.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2012*

Server Group Europe S.A. a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élue au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

Référence de publication: 2014038920/13.

(140044716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Simtech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 52.055.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 mars 2014*

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> Résolution*

L'assemblée générale révoque le commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes, la société NORDOCOM SÀRL, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 55862, ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 2 rue des Gaulois, jusqu'à l'assemblée statuant sur l'exercice social 2018.

Ce commissaire aux comptes est désigné à compter de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

*3<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur avec effet au 3 février 2014 de Monsieur Luc SINNER, gérant de sociétés, demeurant au 7, rue Klees Bongert, L-5754 Frisange et de Monsieur Claude Weber, administrateur de sociétés, demeurant à 12, rue de la Libération, L-7263 Helmsange, avec effet au 4 mars 2014.

Le Conseil d'Administration sera dès lors composé comme suit:

1) Monsieur Roland DIEDERICH, ingénieur civil et Président du Conseil d'Administration, demeurant à 32, rue Mckenheck, L-3321 Berchem;

2) Monsieur Serge WAGNER, ingénieur, demeurant à 1A, rue Geischleid, L- 9184 Schrondeweiler;

3) Monsieur Fernand RASSEL, expert-conseil en génie civil, demeurant à 14, Huelgaass, L-4396 Pontpierre;

Pour rappel, les mandats expireront à la date de l'assemblée statuant sur l'exercice social 2016.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014037834/31.

(140042682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Norama Real Estate Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2014038972/12.

(140044606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Logistique Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 78.155.

*Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014*

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique et de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse de Andrea La Magra est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société Veridice S.à r.l., domiciliée au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, à compter du 23 mai 2012 pour une durée limitée jusqu'à l'Assemblée Générale de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

LOGISTIQUE EUROPE S.A.

Référence de publication: 2014038919/20.

(140044682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Meccanica Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 148.995.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 mars 2014*

*Cinquième Résolution:*

L'assemblée prend acte des démissions de leur mandat d'administrateurs de Monsieur Salvatore DESIDERIO et de Monsieur Dominique AUDIA.

Monsieur Christian SCHAACK, demeurant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire L - 1528 Luxembourg est nommé comme nouvel Administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Salvatore Desiderio

Madame Féréchté POUCHANTCHI, demeurant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire L - 1528 Luxembourg est nommé comme nouvel Administrateur, de catégorie A, en remplacement de Monsieur Dominique Audia.

Le mandat des Administrateurs viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

*Sixième Résolution:*

L'Assemblée décide à l'unanimité de donner mandat au Réviseur Indépendant KPMG Luxembourg (9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) pour les travaux d'audit de l'exercice se clôturant le 31.12.2014.

*Pour la société MECCANICA REINSURANCE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014038948/22.

(140044790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Norama Real Estate Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.073.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of February

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Norama Fund, société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 171064

here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employe, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on January 4<sup>th</sup>, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact that the appearing party is the only shareholder of Norama Real Estate Holdings (the Sole Shareholder), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L- 2540 Luxembourg, 15, Edward Steichen, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 21<sup>st</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September, 25<sup>th</sup>, 2012 number 2389 (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 171073,

Therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, and consequently to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in the City of Schuttrange.”

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 850,-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Norama Fund, société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, dont le siège social est situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B171064,

ici représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 janvier 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qu'elle est la seule et unique associé de Norama Real Estate Holdings (l'Associée unique), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L- 2540 Luxembourg, 15, Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, en date du 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 septembre 2012 numéro 2389 (la Société), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171073.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

*Unique résolution*

L'Associée unique décide de transférer le siège social vers L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi à Schuttrange».

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ 850,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2014. Relation: LAC/2014/6596. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038971/76.

(140044501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**U-Store-It Trust Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 46.600,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.724.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014038478/10.

(140043733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Vimotex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.565.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 février 2014:*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Niccolò LUCCHINI de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Marc BODELET, né le 07 novembre 1965 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 14 février 2014.

*Pour VIMOTEX HOLDING S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2014039133/17.

(140044974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Sonata Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 102.636.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038441/10.

(140044107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.725.

*Extrait des Résolutions de l'administrateur unique prises à Luxembourg le 21/02/2014*

- L'administrateur décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 21 Février 2014.

- Transfert de Monsieur Philippe Vanderhoven administrateur unique de la société TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA de son adresse actuel 8 rue haute, L-4963 Clémency- Luxembourg vers le 9 rue basse, L-4963 Clémency- Luxembourg.

Référence de publication: 2014038475/12.

(140044226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Athena Asset 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 181.131.

Il est à noter que la dénomination de l'actionnaire unique a changé comme suit au 18 décembre 2013:

GSG Athena S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Athena Asset 6 S.à r.l.

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2014038586/15.

(140044731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**ALLStar Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 139.939.

*Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014*

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Yannick Monardo est la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mars 2014.

ALLSTAR SA

Référence de publication: 2014039215/17.

(140045453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---



**T.C.R.M. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 80.753.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement rendu en date du 13 mars 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société T.C.R.M. INVEST SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Me Cécilia COUSQUER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014038559/17.

(140043758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 132.487.

Il résulte d'un acte de fusion en date du 30 janvier 2014 que AB Achte Flugzeugvermietungs GmbH, associé détenant 10.000 parts sociales de la Société, a fusionné avec Air Berlin PLC & Co. Luftverkehrs KG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Saatwinkler Damm 42-43, D-13627 Berlin, Allemagne, et enregistrée auprès du registre du tribunal local de Charlottenburg sous le numéro HRA 23373 B («Air Berlin PLC & Co»), de sorte que Air Berlin PLC & Co est le nouvel associé détenant 10.000 parts sociales de la Société, avec effet au 3 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.  
*Pour Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l.*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014038570/18.

(140044958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Air Berlin 8. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 142.890.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte de fusion en date du 30 janvier 2014 que AB Zweite Flugzeugvermietungs GmbH, associé détenant 875 parts sociales de la Société, a fusionné avec Air Berlin PLC & Co. Luftverkehrs KG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Saatwinkler Damm 42-43, D-13627 Berlin, Allemagne, et enregistrée auprès du registre du tribunal local de Charlottenburg sous le numéro HRA 23373 B («Air Berlin PLC & Co»), de sorte que Air Berlin PLC & Co est le nouvel associé détenant 875 parts sociales de la Société, avec effet au 3 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.  
*Pour Air Berlin 8. LeaseLux S.à r.l.*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014038571/19.

(140044957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Brettone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9653 Goesdorf, 10, op der Driicht.  
R.C.S. Luxembourg B 160.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2014039329/14.

(140045221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Athena Asset 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 181.134.

Il est à noter que la dénomination de l'actionnaire unique a changé comme suit au 18 décembre 2013:

GSG Athena S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Athena Asset 7 S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant

Référence de publication: 2014038587/15.

(140044730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**LBC International AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 153.578.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la fusion intervenue le 30 septembre 2013 entre Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Société Absorbée, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., en tant que Société Absorbante, publiée sous la référence 2013137801/38 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante a été réalisé.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation avec effet au 28 février 2014, de la convention de domiciliation conclue le 23 mai 2012 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- LBC International A.G., ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 153578; et
- Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.52925.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.  
2-8 avenue Charles De Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
Signatures  
L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014037646/25.

(140043426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Athena Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 167.349.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038588/10.

(140044913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Big Horn Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.923.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2014039315/12.

(140045779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Belbois S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 173.070.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2014*

1. La liquidation de la société Belbois S.A., SPF est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pour une durée de cinq ans au moins.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014039314/13.

(140045130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Sunnydale Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 108.976.

Conformément à l'assemblée extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 4 mars 2014, il est porté à la connaissance des tiers que:

- Mr. Francis GREENBURGER, domicilié au 55, Fifth Avenue, 15<sup>th</sup> floor, 10003 New York, Etats-Unis, a démissionné en tant que gérant avec effet immédiat.

Ainsi le nouveau conseil de gérance de la Société est le suivant:

- Mr. Matthijs BOGERS

- Mr. Robert KANTOR

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Mr. Matthijs BOGERS

*Gérant*

Référence de publication: 2014039747/19.

(140045904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

## 2 AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 185.200.

### — STATUTS

L'an deux mil quatorze, le six mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Damien CHAZAL, gérant de sociétés, né à Bezons (France), le 21 mars 1978, demeurant à F-63190 Lezoux, 4, rue Bernard de Roquefeuil,

ici représenté par Fiduciaire EuroLux, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, 196, rue du Beggen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 34.752,

elle-même ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 196, rue du Beggen,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «2 AG FINANCE S.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger le conseil technique et la formation sur site de forage, la mise à disposition de personnels qualifiés dans le forage, le commerce, achat/vente, import/export de matériel de forage et de tous autres biens d'équipement ou de consommation, la location de matériel, le suivi dans la gestion et comptabilité des sociétés du groupe.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a enfin pour objet:

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe;

- l'achat, la vente, la propriété, l'exploitation par location ou autrement de tout bien ou droit mobilier ou immobilier,

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant Damien CHAZAL, préqualifié a souscrit à l'intégralité du capital et donc les 100 (cent) parts sociales ainsi créées.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

*Résolutions de l'associé unique*

Ensuite, l'associé unique a pris, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Damien CHAZAL, gérant de sociétés, né à Bezons (France), le 21 mars 1978, demeurant à F-63190 Lezoux, 4, rue Bernard de Roquefeuil.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

3.- Une partie des activités de la société sera exercée sous l'enseigne commerciale «DRILLING CONSEILS».

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2014. Relation GRE/2014/953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014037925/128.

(140043492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Nonitan Trading Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 99, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.701.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 13 mars 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société NONITAN TRADING CORPORATION SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014038982/17.

(140044518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.293.

—  
Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.03.2014.

Thierry Lenders

*Manager*

Référence de publication: 2014038500/12.

(140043590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---



**Ayyo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038590/10.

(140044698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Orchid Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.413.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 31 janvier 2014*

En date du 31 janvier 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Sascha Vinogradic en qualité d'Administrateur,
- de coopter Monsieur Holger Pfeiffer, 33 avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, sous réserve de l'accord de la CSSF, en remplacement de Monsieur Sascha Vinogradic, démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2014.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Orchid Funds Sicav*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014038985/17.

(140044817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Viber Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.956.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 10 mars 2014, d'accepter la démission de Zohar SHAMIR et Talmon MARCO en tant que gérants de catégorie A de la Société, et de Laurent SCHUMMER en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 10 mars 2014.

L'associé unique de la Société a décidé de reconduire le mandat de Moshe YOSEF en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, sans classification en tant que gérant de catégorie A ou de catégorie B.

L'associé unique de la Société a décidé de fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3) et a décidé d'élire, en date du 10 mars 2014, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Kentaro HYAKUNO, avec adresse professionnelle au Shinagawa Seaside Rakuten Tower, 4-12-3 Higashi-shinagawa, Shinagawa-ku, 140-0002 Tokyo, Japon; et

- Kenji HIROSE, avec adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dès lors, le conseil de gestion de la Société est composé comme suit, sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B:

- Kenji HIROSE;

- Kentaro HYAKUNO; et

- Moshe YOSEF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Viber Media S.à r.l.*

Référence de publication: 2014037890/27.

(140043262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Yellow Renting SC, Société Civile.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 5.298.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le 17 février

1. Monsieur Gérard NICOLAS, né le 11 octobre 1948 à Lérrouville (France), demeurant au 1Bis, rue Saint Romaric, F-57050 LE BAN SAINT MARTIN

2. Monsieur Pierre NICOLAS, né le 18 juillet 1981 à Nancy (France), demeurant au 12, rue de la Passerine, F-57160 SCY CHAZELLES

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 17 février 2014.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les associés ci-avant une société civile particulière qui prend la dénomination «Yellow Renting SC» (ci-après, la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 6.** En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur Gérard NICOLAS, et 50 parts à Monsieur Pierre NICOLAS, les comparants ci-dessus mentionnés.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 9.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 10.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

**Art. 15.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil auront vocation à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100,-EUR.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Pierre NICOLAS, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-8009 Strassen, 19/21, Route d'Arlon.

Monsieur Gérard NICOLAS / Monsieur Pierre NICOLAS.

Référence de publication: 2014038560/66.

(140043898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Piwo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.685.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014038386/10.

(140044244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Partgest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 180.616.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014038379/10.

(140043639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Al.Met Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.671.

*Extrait de la décision de l'actionnaire unique de la Société AL MET INVEST S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 14 mars 2014*

*Résolution unique:*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes, la société Finsev SA, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.749 nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Madame Rachele Patrizi Alessandrone

Le mandat du nouveau commissaire au compte prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Xavier Mangiullo

*Administrateur*

Référence de publication: 2014038574/20.

(140044807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**New Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.612.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 25 octobre 2013*

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Maître Jean-Marie VERLAINE de son poste d'administrateur intervenue en date du 24 octobre 2013.

Le Conseil d'Administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Marc BODELET demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Marc BODELET terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pour NEW MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038359/17.

(140043574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Neytech A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.680.

—  
Die Mitgliederversammlung beschloss am 14. März 2014 die Änderung des Artikel 1.2 der Satzung der „NEYTECH ASBL“ vom 30. August 2013.

1.2 Der Verein hat seinen Sitz in 15 rue de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine. Der Sitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an einen beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Référence de publication: 2014038361/11.

(140044200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**RivCore Amstel 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.249,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.193.

—  
*Extrait des Résolutions des associés du 20 juin 2013*

Les associés de la Société, ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jacob Simon Lyons en tant que gérant A, et ce avec effet au 30 mai 2012;
- de nommer Monsieur Alexander Bushaev, gérant de sociétés, né le 6 juillet 1970 à Moscou, Russie, résidant professionnellement au 9, Place du Molard à CH-1204 Genève, Suisse, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 30 mai 2012.

Les associés de la Société ont par ailleurs décidé de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de Tax Consult S.A. avec effet au 30 juin 2011.

Les associés de la Société ont finalement décidé de nommer REVEX, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.865 en tant que commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014038397/24.

(140044198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---